

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

ET DECISIONS DU MAIRE

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES****CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DES ALARMES
INCENDIE**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Vu, la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Vu, l'analyse des offres faites,

D E C I D O N S**ARTICLE 1**

De conclure un contrat d'entretien annuel de vérification du Système de Sécurité Incendie (SSI) pour les sites de l'Hôtel de ville, du groupe scolaire Jean Jaures, de la salle des fêtes Anatole France, du groupe scolaire Léo Lagrange, de la salle des fêtes du Centre, du centre socio-éducatif et du groupe scolaire Jean Zay avec l'entreprise **COOPER SECURITE SAS – Société EATON** située au Parc Européen d'entreprises II – Rue Beethoven BP 10184 – 63 204 RIOM CEDEX.

ARTICLE 2

Le montant forfaitaire des prestations du marché est fixé à **5 196 € TTC**.

ARTICLE 3

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période **d'un an**, reconductible tacitement 1 fois.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le **12 FEV 2026**
Le Maire,
Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le **12 FEV. 2026**
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Dominique BAERT

